

du député se réalise et que les Canadiens puissent célébrer avec fierté la paix dont nous jouissons et travailler à la communiquer à tous les pays.

M. Geoff Scott (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, le projet de loi à l'étude propose d'instituer le Jour de la paix et de la bonne volonté internationales, qui serait célébré le lendemain de Noël.

Je voudrais d'abord féliciter le député de Hastings-Frontenac-Lennox et Addington (M. Vankoughnet), le parrain de la mesure. Je m'en voudrais aussi d'oublier le député de York-Ouest (M. Marchi) pour ses bonnes réflexions que je partage.

Il est essentiel que nous les Canadiens ayons toujours à l'esprit ces idéaux et ces ambitions si chers à notre cœur et qui peuvent tellement influencer sur nos vies et nos libertés. Après le vivre et le couvert dont nous ne pouvons nous passer, je crois que la jouissance paisible de la vie est d'une suprême importance. On peut se demander s'il y a lieu de créer un jour férié pour mettre en valeur un certain idéal, mais aucun député ne doute, j'en suis sûr, de l'importance de la paix dans le monde. La paix internationale intéresse beaucoup le Canada depuis longtemps et nous ne sommes pas les seuls, loin de là. Les Nations Unies ont choisi cette année, l'année 1986, comme Année internationale de la paix.

La belligérance a pris des proportions énormes, comme le montre une étude récente des Nations Unies; d'après cette étude, 20 millions de personnes ont été tuées dans environ 150 conflits armés depuis 1945, année où les 51 États membres ont signé la Charte des Nations Unies. Il y a 600 soldats, mais seulement 85 médecins par tranche de 100,000 habitants sur la terre. Les dépenses militaires mondiales moyennes par soldat sont cinquante fois supérieures aux dépenses publiques moyennes par enfant d'âge scolaire dans le domaine de l'éducation. Les dépenses militaires globales sont d'à peu près 1 billion de dollars par an, et les pays en développement consacrent 20 fois plus d'argent au secteur militaire qu'au développement économique. Étant donné ces faits alarmants, il est évident que l'objectif principal de la Charte des Nations Unies, à savoir «épargner aux générations successives le fléau de la guerre qui, à deux reprises au cours de notre vie, a apporté une peine indescriptible à l'humanité», demeure un objectif et non une réalisation. Même si nous avons réussi à éviter une guerre mondiale depuis la création de l'ONU, la paix demeure précaire dans certaines régions du monde.

● (1620)

Il existe deux théories contraires sur les moyens de maintenir la paix internationale. L'une d'entre elles invite les grandes puissances à constituer une force de destruction mutuelle globale aussi terrifiante qu'aucune personne sensée ne risquera de provoquer la fin du monde actuel. L'autre théorie consiste à interdire toutes les armes de guerre. Dans un monde où certaines régions connaissent encore une famine terrible, un monde dont les pays les plus riches répondez généreusement aux besoins de l'humanité, les énormes dépenses d'énergie et d'efforts humains visant à mettre au point les moyens de détruire la vie sont pour le moins absurdes.

Jour de la paix et de la bonne volonté internationales—Loi

Le gouvernement du Canada reconnaît qu'il est nécessaire de disposer d'une force de défense, mais il est fermement déterminé à promouvoir la paix et à encourager les super-puissances à restreindre le niveau actuellement dangereux de leur arsenal nucléaire. Notre ambassadeur pour le désarmement, Douglas Roche, nous dit que bon nombre de particuliers et de groupes canadiens font leur possible pour informer le grand public au sujet des questions critiques de la paix et de la sécurité dans le monde actuel. Selon lui, il y a des dizaines de milliers d'enseignants, de chefs religieux, d'avocats, d'hommes de science, d'étudiants et de parents déterminés à consacrer leur énergie à toutes sortes d'activités, tant à des fins politiques qu'éducatives.

L'activité formatrice à long terme de ce groupe de Canadiens dont les rangs grossissent de jour en jour a des effets pénétrants. Les multiples séminaires, conférences et débats publics organisés un peu partout dans le pays ainsi que les centaines de publications à paraître revêtent une importance fondamentale pour faire comprendre au grand public les effroyables complexités de la course aux armements.

Les organismes non gouvernementaux, du fait de leur situation exceptionnelle et stratégique, peuvent aider la population à se faire une opinion éclairée. C'est cette opinion qui facilitera le processus politique et, en conséquence, l'élaboration, la mise au point et le financement des programmes politiques qui favoriseront la cause de la paix dans la liberté et la justice. Le gouvernement du Canada alimente un fonds du désarmement destiné à encourager les discussions publiques et la compréhension de ce sujet d'importance vitale.

Pendant l'année financière 1984-1985, on a alloué à ce projet \$575,000 et les contrats adjugés aux fins de la recherche et de la publication ont coûté encore \$178,000. Il y a eu 53 bénéficiaires, notamment le Centre de recherches sur le droit aérien et spatial de l'Université McGill et une coalition de 26 groupes de femmes qui ont organisé une conférence intitulée «Les solutions des femmes pour la négociation de la paix», à l'Université Mount St. Vincent, à Halifax, en juin 1985.

Parmi les autres bénéficiaires, on notait l'Institut canadien des affaires internationales, *Science for Peace*, le *Canadian Coalition Conference Planning Committee* et le Service canadien d'information sur le désarmement. La caisse pour le désarmement a versé des fonds, surtout pour l'organisation de conférences à un certain nombre d'établissements postsecondaires, notamment l'Université de Moncton, l'Université Laval, l'Université Carleton, l'Université Simon Fraser, l'Université du Manitoba, l'Université St. Mary, l'Université Trent, l'Université York et l'Université de Toronto.

Le projet de loi présenté par le député est vraiment un premier pas important. Il vient particulièrement à point cette année qui a été décrétée par les Nations Unies, l'Année internationale de la paix. Je suis d'accord avec le député qui a présenté cette motion, et je crois que tous les députés m'accorderont leur appui si je propose ce qui suit. Je propose donc:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le projet de loi C-258, concernant le Jour de la paix et de la bonne volonté internationales, ne soit pas lu maintenant pour la 2^e fois, mais que l'ordre soit annulé, le projet de loi retiré et le sujet renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.»